



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Protection des enfants vis à vis des écrans

Question écrite n° 15111

Texte de la question

Mme Frédérique Tuffnell attire l'attention de Mme la ministre des solidarités et de la santé sur la nécessaire prise en compte d'une nouvelle étude, publiée à l'automne 2018 qui a établi de façon certaine un lien entre capacités cognitives et expositions aux écrans des enfants de 8 à 11 ans. La parlementaire rappelle que les dangers d'une exposition des jeunes enfants aux écrans étaient déjà bien documentés depuis plusieurs années. Mais l'élue fait référence à une nouvelle étude publiée récemment dans une revue britannique démontrant que les enfants qui passent plus de deux heures par jour sur les écrans ont de moins bonnes capacités cognitives que ceux dont l'exposition est plus limitée. Le protocole de cette étude s'est appliqué à 4 520 enfants de 8 à 11 ans qui ont été étudiés sur 20 sites des États-Unis par des chercheurs canadiens. En moyenne, ils ont passé 3,6 heures par jour devant un écran (téléphone portable, tablette, ordinateur, télévision). C'est plus que les recommandations canadiennes préconisant moins de 2 heures d'écran, 9 à 11 heures de sommeil et au moins une heure d'activité physique par jour, recommandations en tous points conformes à celles de l'Organisation mondiale pour la santé. Au résultat, 30 % des enfants étudiés dormaient et bougeaient trop peu. Seulement un enfant sur 20 de l'étude (soit 5 %) satisfaisait l'ensemble des recommandations canadiennes. Presque un sur trois (29 %) n'en remplissaient aucune. La moitié seulement (51 %) dormaient assez, 37 % passaient moins de 2 heures sur les écrans et 18 % seulement pratiquaient une heure d'activité physique par jour, selon des informations fournies par les familles. Après des tests cognitifs portant sur le langage, la mémoire, la réactivité, la concentration, etc. l'étude relève un lien très net entre le temps passé sur les écrans, le sommeil et les performances des enfants. Mme la députée s'émeut de la conclusion sans appel de l'étude : plus de deux heures d'écran chez les enfants appauvrit leur développement cognitif. Il incite pédiatres, parents, éducateurs et décideurs à limiter le temps d'exposition et à faire du sommeil une question prioritaire. Nul doute qu'une telle étude est transposable à la France. Les pédagogues et scientifiques mettent de plus en plus en garde contre les écrans à haute dose, pointant des effets qui vont des difficultés de concentration à l'addiction préjudiciable. Les pédiatres américains recommandent de ne pas placer un enfant devant la télé avant 18 mois. En France, le Conseil supérieur de l'audiovisuel conseille même de ne pas mettre les enfants de moins de 3 ans devant un écran de télévision, alertant sur le risque que la télévision pourrait freiner leur développement. L'élue charentaise, dans le droit fil du vote de l'interdiction du téléphone portable à l'école, souhaite la sensibiliser à la nécessité de passer du stade des simples recommandations et préconisations à celui des mesures d'application impératives. A cette fin, elle attend de savoir ses intentions quant à prendre des mesures conservatoires et préventives face à l'exposition trop importante de nos enfants vis à vis des écrans.

Texte de la réponse

Devant la nécessité de renforcer les connaissances sur l'usage et l'impact des écrans, le Haut conseil de santé publique a été saisi par le ministère des solidarités et de la santé le 1er août 2018 afin de proposer des recommandations permettant notamment d'élaborer une campagne nationale de prévention sur le sujet et de diffuser de l'information basée sur des preuves. Cette saisine porte sur les 0-18 ans avec une attention particulière pour les 0-6 ans. Par ailleurs, le plan national de santé publique « Priorité prévention » prévoit de

créer des repères d'usages d'écrans destinés aux proches de jeunes enfants et une campagne d'information sur les repères et bonnes pratiques en matière de temps passé devant les écrans. Pour les enfants de moins de trois ans, le ministère des solidarités et de la santé a inclus en 2018 des recommandations dans le nouveau carnet de santé de l'enfant, en appelant l'attention des parents pour éviter de mettre leur enfant dans une pièce où la télévision est allumée, et même s'il ne la regarde pas. Toujours afin de protéger les jeunes enfants, la stratégie « Dessine-moi un parent » présentée à l'été 2018 par le Gouvernement prévoit de sensibiliser les parents et de former les professionnels aux risques de surexposition des jeunes enfants aux écrans interactifs. Cette question de l'usage des écrans au quotidien fait partie des difficultés qui amènent de nombreux parents à demander de l'information et de l'accompagnement auprès des associations de soutien à la parentalité. Le réseau des écoles des parents et des éducateurs propose notamment des animations collectives sous forme de groupes d'échanges entre parents, des ateliers de sensibilisation aux technologies numériques ou des conférences-débats qui facilitent la prise de conscience et la parole des parents sur les pratiques numériques de leurs enfants. Enfin, la feuille de route « santé mentale et psychiatrie » prévoit le renforcement des compétences psychosociales (cognitives, sociales et émotionnelles), en particulier chez les jeunes, compétences qui sont impactées par l'usage excessif des écrans.

Données clés

Auteur : [Mme Frédérique Tuffnell](#)

Circonscription : Charente-Maritime (2^e circonscription) - La République en Marche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 15111

Rubrique : Santé

Ministère interrogé : [Solidarités et santé](#)

Ministère attributaire : [Solidarités et santé](#)

Date(s) clé(s)

Date de signalement : Question signalée au Gouvernement le 11 février 2019

Question publiée au JO le : [11 décembre 2018](#), page 11333

Réponse publiée au JO le : [5 mars 2019](#), page 2189